NOTAIRE

Activité

Domaine : Notaire

Clients : Particuliers et toutes organisations publiques ou privées

Chiffres clés

14 ans d'existence
6 collaborateurs

Avec l'EFC

Création de nouveaux services d'accompagnement visant à faire émerger des projets durables pour le territoire

L'office ne produit plus de documents papiers, mais digitalise

Coordonnées

@ : office.ducrocq@notaires.fr

tel : 0321030521

14 Boulevard Carnot,
62130 Saint-Pol-sur-Ternoise

Site internet : ducrocq-saintpol.notaires.fr/

Dirigeant

Alexandre Ducrocq

DÉCOUVREZ MON TÉMOIGNAGE

Parcours EFC

Adhérent au Club Noé depuis 2015, Alexandre Ducrocq anime l'Agora du Ternois. Notre notaire a d'ailleurs, à ce titre, pu témoigner de sa trajectoire avec l'EFC lors d'une de plénière lors du World Forum 2020 du Réseau Alliances

Situé à Saint-Pol-sur-Ternoise (Pas-de-Calais), capitale agro-industrielle du Ternois, l'étude est issue d'une longue tradition notariale. Les archives font remonter sa création à une date antérieure à 1740. Maître Alexandre Ducrocq et son équipe accompagnent au quotidien ses clients dans les grandes mutations de notre siècle, qu'elles concernent : la famille, l'immobilier, le patrimoine ou l'entreprise.

Dans ce nouveau siècle, le métier de notaire se fait « Uberiser ». C'est-à-dire que les signatures se font à distance et que, inévitablement le rapport humain et la dimension d'accompagnement des projets, au-delà de la signature, disparaissent.

En janvier 2012, Alexandre Ducrocq est entré de plain-pied dans l'ère du numérique, avec l'adoption de l'outil de signature électronique des actes. Plus aucuns documents n'est produit sur papier. Pour autant, cette dématérialisation du service fait prendre conscience au notaire que ses ressources sont, de fait, pleinement immatérielles. C'est-à-dire qu'elles relèvent de sa connaissance du tissu économique local, de sa capacité à mobiliser les informations qu'il récolte au quotidien sur l'activité du territoire, afin de donner les conseils adéquats et mettre en relation ses clients.

Alexandre Ducrocq se rend compte que son activité rend énormément service au territoire. Pour autant, ces dimensions ne sont pas valorisées. La valeur de l'office notariale reste cantonnée dans l'imaginaire collectif comme un passage administratif couteux, quasi automatique.

« J'ai toujours considéré que mon rôle dépassait celui de simple rédacteur d'actes. »

Alexandre Ducrocq, Maître Notaire

Par la conviction que son rôle de notaire est d'être garant de la coopération et l'animation du territoire, Alexandre Ducrocq participe à la création de l'Agora du Ternois, une association qui, depuis 2017, réunie des représentants d'entreprises et d'associations du Ternois autour d'un espace d'échange, de réflexion et de coopération. Ensemble, ces acteurs de l'économie locale s'interrogent sur leurs pratiques et réfléchissent à la mise en oeuvre d'actions nouvelles et durables dans des domaines aussi variés que l'alimentation, l'habitat, la santé, la culture, la mobilité et le vivre-ensemble. De ces échanges sont nées diverses collaborations entre les acteurs locaux et l'Agora du Ternois a pour ambition d'impulser une nouvelle dynamique sur le territoire.

RESULTATS

De cette dynamique a pu émerger plusieurs projets, comme la mise en place d'une monnaie locale (La Polopolo), la co-construction de nouveaux services, comme la création d'un dispositif d'accompagnement avec un bureau d'études dans le bâtiment (Descamps Ingénierie) sur le projet du déménagement d'un autre adhérent de cet Agora (ATRE). De la sorte, ces projets coopératifs amène le notaire à explorer de nouveaux champs d'intervention, en abordant le sujet des modèles économiques de ces bénéficières, mais aussi à valoriser son travail d'accompagnement au-delà de la simple rédaction d'actes. Ce projet s'incarne dans la création d'une maison de la coopération qui consiste concrètement à montrer aux habitants du Ternois qu'on peut consommer et produire autrement, dans une logique de développement durable. L'Agora du Ternois, animé par Alexandre Ducrocq, a également permis l'implantation de nouvelles structures sur le territoire. À ce titre, le notaire a pu formaliser un parcours d'accompagnement pour monter des projets de territoires.